

HONORAIRES DE L'AGENCE

PARIS ILE DE RÉ

En vigueur au 1^{er} octobre 2022

HONORAIRES DE TRANSACTION VENTES TTC*		
À LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR		
PRIX NET VENDEUR TTC		TAUX D'HONORAIRES
DE	À	MAXIMUM APPLIQUÉS sur le PRIX NET VENDEUR
0 €	200 000 €	8 %
200 001 €	500 000 €	7 %
500 001 €	1 200 000 €	6 %
1 200 001 €	(au-dessus)	5 %
		+ 2% par tranche pour les terrains

L'acquéreur réglera au vendeur le prix du bien, **déduction faite des honoraires**, et réglera les honoraires à l'Agent Immobilier. **Le prix stipulé sur nos affiches inclut le montant des honoraires.**

Ces montants représentent le maximum des honoraires demandés. Ce sont des bases de calculs obligatoires à la prise du mandat. Ils pourront faire l'objet, par la signature d'un avenant au mandat, d'une réduction en fonction de certains impératifs commerciaux, de négociation entre les parties, ou lors du calcul d'arrondis. Ils seront définis entre les parties et spécifiés sur les différents contrats de vente.

Les honoraires sont dus dès la signature de l'acte authentique de vente. Ils feront l'objet d'une facturation détaillée.

*TVA au taux en vigueur de 20% incluse

HONORAIRES DE TRANSACTION LOCATION TTC*		
(loi n°89-462 du 6 juillet 1989 – article 5)		
Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE BAILLEUR	À LA CHARGE DU LOCATAIRE
Visite, constitution du dossier et rédaction du bail	8 € TTC/m ² de surface habitable	8 € TTC/m ² de surface habitable
Réalisation de l'état des lieux	3 € TTC/m ² de surface habitable	3 € TTC/m ² de surface habitable

HONORAIRES DE GESTION DES LOCATIONS SAISONNIÈRES TTC*
<p>25% TTC des loyers encaissés à la charge du propriétaire bailleur</p> <p>Les honoraires comprennent l'entremise, la négociation, la publicité, la visite, la constitution du dossier, la rédaction du bail, et les états des lieux d'entrée et de sortie.</p>
<p>Frais de dossier : 45€ TTC – Location de linge de maison : 32€ TTC/personne sans serviette de piscine et 42€ TTC/personne avec serviette de piscine – Ménage : forfait/location</p> <p>Taxe de séjour à la charge des locataires – Tarif par personne majeure et par nuit</p> <ul style="list-style-type: none"> meublé de tourisme classés 5 étoiles : 3,30€/ 4 étoiles : 2,53€/ 3 étoiles : 1,65€/ 2 étoiles : 0,99€/ 1 étoile : 0,88€ meublé de tourisme sans classement : 5% du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif applicable aux palaces + 10% de taxe additionnelle départementale

Les mandats de transaction et de gestion sont obligatoires. La délivrance d'une note est obligatoire.

L'affichage du DPE est obligatoire sur toutes les publicités, donc à la prise du mandat.

En cas de délégation, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

AGENCE PARIS ILE DE RÉ, SAS (Société par Actions Simplifiées) au capital de 130 000 euros, siège social sis 166 rue Jules Ferry 17940 Rivedoux-Plage, immatriculée SIREN 309 575 926 RCS La Rochelle, représentée par Monsieur Mathieu Poirier agissant en sa qualité de Directeur Responsable, titulaire de la carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce et Gestion immobilière n° CPI 1702 2018 000 023 685 délivrée par CCI de La Rochelle le 15 janvier 2020, code NAF 6831Z, numéro de TVA intracommunautaire FR29309575926, assurée en responsabilité civile professionnelle par MMA dont le siège est sis 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans cedex 9 sur le territoire national sous le n° 127124693, adhérente de la caisse de Garantie Socaf dont le siège est sis 26 avenue de Suffren 75015 PARIS sous le n° SP 5011 pour un montant de 450 000 euros en transaction et 500 000 euros en gestion, titulaire du compte séquestre n° 00104486741 ouvert auprès de la Banque Palatine